

Zeitschrift:	Reihe Kriminologie / Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie = Collection criminologie / Groupe suisse de travail de criminologie
Herausgeber:	Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie
Band:	13 (1995)
Artikel:	La politique de la ville en matière de sécurité : quelle place pour la criminologie?
Autor:	Favard, Anne-Marie
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1051294

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNE-MARIE FAVARD

LA POLITIQUE DE LA VILLE EN MATIERE DE SÉCURITÉ

Quelle place pour la criminologie?*

Le paradigme du pragmatisme ...

La nouvelle politique de la ville tente de se constituer en champ d'articulation du politique, du social, de l'économique dans l'écosystème urbain et l'espace du «local».

Plus précisément, elle tente de se constituer comme instance coordatrice, décisionnelle et technique des dysfonctionnements de la ville, que l'on peut désigner sous le terme générique de «pathologie sociale urbaine».¹

Au premier rang de ces dysfonctionnements se pose la question cruciale de l'insécurité, tant dans sa composante vécue de sentiment d'insécurité, que dans les faits incriminés de petite et moyenne délinquance, au-delà des problèmes de santé publique (pollution, Sida) et des problèmes d'emploi (chômage et paupérisation). La délinquance urbaine est marquée essentiellement par la prégnance de la petite et moyenne délinquance, responsables de la victimisation la plus lourde et de l'insécurisation psycho-affective la plus forte en raison notamment d'un faible taux d'élucidation.

«Les jeunes» sont placés au centre de cette question cruciale de l'insécurité urbaine, par les représentations sociales qui les «ciblent» comme agents d'insécurité² associant petite délinquance, violence, toxicomanie, immigration etc ..., et comme victimes potentielles plus ex-

* Nous avons développé ce thème dans des articles publiés dans la Revue «Etudes et Recherches de la Gendarmerie Nationale» (4^{ème} Trimestre 1993 N° 171) et dans l'ouvrage collectif «Profession criminologue», Collection Criminologie et Sciences humaines (ERES Editeur 1994)

posées au risque, en raison de conduites ordaliques (de prise de risque) et addictives (de dépendance) typiques de l'adolescence et de la jeune maturité (risque de MST et Sida, toxicomanie, chômage, délinquance, suicide, accident etc ...).³

Dans un contexte de crise durable, développant la probabilité du risque et exacerbant le sentiment d'inquiétude afférent,⁴ la question de l'insécurité, devient «l'objet central des politiques de la ville». «Elle est placée au cœur du débat public, parce qu'avec elle se pose la question de l'identité collective dans sa facette politique, celle du civisme et de la citoyenneté... l'insécurité est un lien entre le registre du monde conçu, des identités et du monde vécu, des pratiques du civisme ordinaire.»⁵

Comment la criminologie en tant que science du phénomène criminel, peut elle s'inscrire dans ce débat public, quelle part peut elle prendre dans la mouvance des nouveaux dispositifs pour la ville pour la décennie 90, et dans la perspective de l'an 2000?

Logiquement la criminologie devrait représenter pour les décideurs politiques un champ de compétence identifié et pertinent pour la question de l'insécurité, et l'organisation de la Prévention.

Or force est de constater que ce champ de compétence est encore mal identifié par les acteurs de terrains et souffre d'une grave critique sur sa pertinence auprès des criminologues eux-mêmes et des utilisateurs potentiels.

Sauf à concevoir un changement radical dans les attitudes des criminologues et les paradigmes qui animent la criminologie, celle-ci risque de ne pas trouver sa place dans l'aménagement des nouvelles politiques de la ville.

Ce changement nous semble amorcé, sur un plan international comme en témoignent les travaux du tout récent congrès international de cri-

minologie de BUDAPEST⁶ qui, à la suite du Xème congrès international de Criminologie de HAMBOURG, manifeste la volonté d'abandonner les débats d'école, les positions théoriques fondamentales irréductibles, les questions étiologiques exacerbées au profit d'engagements plus pragmatiques.⁷

Sur un plan national et local, par essais et erreurs, dans le sillage des dispositifs CNPD (Conseil National de Prévention de la Délinquance), CDPD (Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance), CCPD (Conseil Communal de Prévention de la Délinquance), DIV (Délegation Interministérielle à la Ville), sous la pression des contrats Ville/Etat⁸ et dans la nécessité pour les décideurs politiques d'un recours à une aide technique à la décision, s'élaborent des réponses pragmatiques locales.⁹

C'est sur la méthodologie de ces réponses pragmatiques locales notamment en matière d'observation locale permanente et d'évaluation que nous voudrions donner quelques indications, non sans avoir souligné l'ampleur de la mauvaise visibilité de la criminologie.

La mauvaise visibilité du champ de compétence de la criminologie

S'interroger sur la place du criminologue dans la nouvelle politique de la ville, c'est présupposer l'existence d'un champ de compétence professionnelle.

Un constat international très critique

Or ce champ de compétence est sujet à caution pour les criminologues eux-mêmes si l'on en croit les travaux du Xème congrès international de criminologie de Hambourg.¹⁰ Interrogée sur sa scientificité de science humaine, mise en cause dans sa légitimité disciplinaire, confrontée à la résistance opiniâtre du crime et à la contre-productivité

croissante du système de justice criminelle, la criminologie s'est vue censée de définir de nouvelles stratégies de réhabilitation scientifique et sociale. Ni la criminologie fondamentale, ni la criminologie appliquée ne semblent avoir convaincu de leur utilité d'éventuels utilisateurs dans le cadre d'une politique criminelle, d'une politique de prévention, ou d'une politique de traitement.

Dans le constat ambiant du recul de la croyance en l'utilité sociale des connaissances scientifiques issues des sciences sociales et humaines,¹¹ la criminologie a incontestablement souffert de la prégnance des débats d'école provoquant d'irréductibles oppositions, trop hâties pour pouvoir être tranchées compte tenu de nos moyens d'enquête.

Car face aux «audaces théoriques» pour reprendre l'expression de J. PINATEL, ou aux sophistications mathématiques de l'analyse des données, il convient de considérer l'incroyable fragilité des bases de données, et des systèmes d'observation du phénomène criminel. Tous les chercheurs ont dénoncé l'inadéquation des données disponibles notamment les statistiques qui focalisent plus sur le fonctionnement des instances de réaction sociale (police – justice – services sociaux et pénitentiaires) que sur la caractérisation criminologique des faits ou des auteurs.

Les données cliniques de seconde main sous forme de dossiers, ont également été mises en cause, dans la mesure où leur forme n'est généralement ni systématique ni exhaustive, et dans la mesure où leur contenu est le produit de la caractérisation du sujet par l'observateur, entachée de subjectivité, d'inférences selon des modèles latents, ou des processus de représentation.

Il fut donc admis par la communauté scientifique que la criminologie devrait ménager les conditions d'un nécessaire recours à l'observation. Le renforcement des bases de données, la standardisation et la systématisation de l'observation locale permanente pratiquée dans de bonnes conditions techniques par les acteurs institutionnels devenaient

une priorité pour le développement d'une criminologie en prise directe avec la réalité, et soucieuse de pragmatisme.

Une mauvaise visibilité pour les acteurs de terrain

Une telle orientation pragmatique implique nécessairement la collaboration des différents acteurs de terrain mobilisés par les phénomènes de délinquance et d'inadaptation (police – gendarmerie – justice – services sociaux – services pénitentiaires etc...). Or nous avons montré dans une enquête menée pour le XXVIIIème congrès français de criminologie sur le thème «Profession criminologue»¹² la mauvaise visibilité de la criminologie auprès des acteurs de terrain.

Si le consensus est massif sur le besoin de criminologie pour la justice (92%), la police (88%), le travail social (88%), les municipalités (82%), on se dit en moyenne vaguement informé sur ce qu'est la criminologie avec de considérables différences entre les magistrats, les experts, les étudiants en droit qui se disent informés (à 95%) et les étudiants en psychologie, les travailleurs sociaux et éducateurs qui se disent très peu informés (à 85% et 65%). Les gendarmes et policiers se considèrent comme moyennement informés.

Le statut de la criminologie comme discipline scientifique est reconnu assez généralement (85% en moyenne dans l'échantillon), mais la criminologie n'est identifiée ni comme technique, ni comme profession, ni comme métier – (33% seulement de réponses positives en moyenne); les moins convaincus étant le corps médical et psychologique, les plus enclins à considérer la criminologie comme une profession étant les étudiants; les gendarmes et policiers occupant une position intermédiaire).

Allant de pair avec ces positions, on considère que l'enseignement de la criminologie doit être plus universitaire que professionnel, et plus

universitaire juridique (87%) qu'orienté vers les sciences sociales (58%), la psychologie (62%), la psychiatrie et la médecine (53%).

En ce qui concerne l'enseignement professionnel de la criminologie, l'idée d'une école de criminologie est réfutée contrairement à ce qui existe en Belgique ou au Québec (seuls 35% d'avis favorables). On considère que le meilleur cadre d'enseignement professionnel est l'école de la magistrature ou l'école de police (65%) et non les instituts de formation d'éducateurs et de travailleurs sociaux.

Ce qui est intéressant à souligner, c'est que sauf les gendarmes et policiers convaincus du bien fondé de l'enseignement de la criminologie dans leurs écoles (81%), les autres professionnels notamment les travailleurs sociaux, ont tendance à considérer que l'enseignement professionnel de la criminologie doit se faire «ailleurs» que dans leurs propres instituts de formation.

En fait pour les professionnels, l'enseignement de la criminologie reste une affaire de magistrats, de policiers, de gendarmes et non une affaire d'éducateurs, de travailleurs sociaux, de cliniciens psychologues et psychiatres.

Moins on est informé sur la criminologie et plus on est opposé à sa professionnalisation. Les attentes des professionnels de terrain à l'égard de la criminologie sont révélatrices d'une attitude paradoxale typique d'une mauvaise visibilité de son champ de compétence.

Si l'on se dit assez intéressé par une information criminologique (61%), on se dit moins intéressé par une formation (50%) et on attend encore moins une augmentation de sa propre compétence professionnelle (39%). Les gendarmes et policiers sont ceux qui expriment la plus faible attente de compétence de la part de la criminologie (9%), puis viennent les travailleurs sociaux et éducateurs (11%).

Tout se passe comme si la criminologie était conçue comme un rapport théorique à la criminalité, de l'ordre de la connaissance et non comme un rapport pratique à celle-ci de l'ordre de l'action.

Un nouveau champ de compétence: l'expertise criminologique urbaine

Si le rapport concret à une pratique de terrain identifiée n'existe pas en France, du fait de la non professionnalisation de la criminologie, l'apport pragmatique de la criminologie peut s'organiser sur le mode de l'expertise, du consulting et de l'aide à la décision auprès des décideurs et acteurs de terrain.

En matière de politique de la ville, et plus précisément pour la gestion de l'insécurité urbaine touchant à la petite et moyenne délinquance et à la délinquance juvénile, la criminologie peut remplir ce rôle d'expertise dans 3 registres imbriqués: l'aménagement de l'observation, la conceptualisation et l'opérationnalisation des programmes notamment de prévention, l'évaluation des pratiques d'intervention et de leur impact.

Nous allons brièvement préciser quelques aspects méthodologiques de ces 3 registres opérationnels coextensifs, fondés sur nos expériences de recherche¹³ et nos expériences de terrain,¹⁴ notamment autour de la question cruciale de l'implantation d'observatoires locaux permanents comme logistique opérationnelle indispensable aux nouvelles politiques de la ville.

L'aménagement de l'observation

L'observation est le premier temps de la démarche de connaissance et d'action. Si l'on se réfère au «modèle clinique» on peut dire que de la qualité de l'observation dépend la qualité du diagnostic, puis la qualité

du traitement ou de l'intervention. Or l'observation des phénomènes locaux est encore éclatée, discontinue, défaillante, non opérationnelle.

Du diagnostic local de sécurité ...

Sous l'égide de la D.I.V. et de l'IHESI¹⁵ ont été initiées des opérations de «Diagnostics locaux de sécurité» et des fiches questionnaires pour les observatoires locaux de sécurité ont été proposées aux Conseils Communaux de Prévention de la Délinquance.¹⁶

Ces fiches définissent les données à recueillir par la gendarmerie, la police nationale, la police municipale, les services de sécurité privés, la justice des mineurs, la DASS (Direction des Affaires Solitaires et Sociales) départementale, l'éducation nationale, les services de la Mairie, l'INSEE (Institut National de la Statistique) pour le logement, l'emploi et les données socio-démographiques.

Outre qu'elles ont été mal vécues par les acteurs de terrain en raison de leur préconstruction, ces fiches sont critiquables à plusieurs égards sur un plan méthodologique dans la mesure où elles relèvent plus d'une logique d'observatoire statistique que d'une logique d'observatoire stratégique.

Rappelons que l'on peut distinguer dans l'inflation terminologique de la notion d'observatoire, et dans le développement quasi anarchique de dispositifs qui s'intitulent comme tels¹⁷ la fonction de banque de données quasi «inertes» remplie par l'observation statistique (type INSEE) et la fonction de saisie sélective et de traitement de données significatives sous forme d'indicateurs ou de critères pour la gestion de programmes, remplie par les observatoires stratégiques (généralement thématiques et locaux – type ORS (Observatoires Régionaux de la Santé).

Bien qu'ayant une vocation d'enregistrement local, ces fiches définies au plan national, sollicitent des données pré-configurées sous forme de décomptes statistiques (par ex. nombre d'heure d'ilôtier effectuées par semaine ou nombre de mineurs présentés au Parquet).

Or il est établi depuis longtemps¹⁸ que ce type d'enregistrement basé sur les statistiques de service renseigne plus sur le fonctionnement du service que sur le phénomène considéré (ce n'est plus en l'occurrence un diagnostic de sécurité mais un diagnostic de la réaction sociale afférente) – GLADSTONE disait à ce propos: «il y a 3 sortes de mensonges, le mensonge simple, le mensonge aggravé, et les statistiques».

La pertinence des indicateurs retenus peut sembler sujette à caution dans la mesure où ils portent par exemple, sur des faits d'apparence anecdotique par rapport au thème évoqué (par ex. pour rendre compte de la toxicomanie les indicateurs sont – nombre de seringues ramassées – nombre de seringues vendues dans les pharmacies), sur des faits hétérogènes portant tantôt sur des dénombremens de faits, tantôt sur des dénombremens de sujets (par ex. pour l'emploi – nombre de demandes non satisfaites nombre de bénéficiaires d'ASSEDIC (Assurance Chômage)).

... aux Logistiques d'observatoires

Au delà de ces critiques méthodologiques partielles nous voudrions souligner 3 critiques plus fondamentales, à partir desquelles nous définirons la spécificité, et l'opérationnalité d'une conception de l'observation locale permanente pour les politiques de la ville, telle que nous tentons de l'implanter à PAU dans le cadre de l'O.P.D.P.A.P.¹⁹

La critique de la préconstruction des grilles d'enregistrement nous paraît essentielle. Toute préconstruction de l'instrument de saisie des informations fait courir le risque d'une préconstruction de la réalité que l'on se propose d'analyser.

Toute préconstruction d'instruments de saisie par des instances hiérarchiques ou scientifiques inhibe la dynamique de participation et d'appropriation par les acteurs de terrain, provoquant même une résistance à l'utilisation des grilles d'enregistrement.²⁰

Pour susciter une appropriation de la fonction d'observation par les acteurs de terrain, condition sine qua non de la permanence de l'observation dans le temps et d'un coût raisonnable comparativement aux programmes scientifiques d'étude par cohortes et de Follow-up,²¹ il est stratégiquement et opérationnellement nécessaire de réaliser des modèles d'enregistrement avec leur concours.

Ces modèles d'enregistrements valorisent l'empirisme, l'expérience de terrain des acteurs et ce faisant permettent l'accès à des indicateurs de plus grande pertinence praxéologique (en rapport avec la pratique professionnelle et non plus en rapport avec les seules exigences de la connaissance scientifique). *La critique de la référence à des indicateurs factuels, quantitatifs, considérés à tort comme objectifs au détriment d'indicateurs subjectifs, qualitatifs, interprétatifs nous paraît également essentielle* (Schéma Données Fluides/Solides).

Il convient dans l'observation scientifique du champ social, d'introduire la saisie des données fluides, (Soft Data), évincées par une référence abusive aux contraintes des sciences de la nature alimentées par des données qualifiées de solides (Hard Data). La non prise en compte des données fluides dans l'observation du social, du sanitaire et plus largement des sciences humaines équivaut à une perte de 80% de l'information (de l'entropie des systèmes d'intervention sociaux, éducatifs, policiers et judiciaires) selon nos analyses.²²

La critique de la référence aux seules statistiques de service et à l'enregistrement d'informations déjà globalisées en grands nombres, en taux, ou en proportions, nous paraît également essentielle, pour définir une toute autre logique d'enregistrement dans l'observation locale permanente.

Rendre compte de la réalité observée par les statistiques de service, c'est occulter la partie grisée, opaque du phénomène, non qualifiée par le contrôle social.²³

Rendre compte de la réalité observée par des statistiques, c'est situer d'emblée l'analyse au niveau d'interprétation macro-sociologique et occulter le niveau d'interprétation meso-sociologique ou clinique qui est pourtant le niveau de réalité significatif et opérant pour les pratiques quotidiennes d'acteurs de terrain.²⁴

Rendre compte de la réalité observée par des statistiques, c'est décomposer induemment une réalité complexe socio-humaine en caractéristiques «disjointes» – Edgard MORIN a dénoncé cette «disjonction» qui dénature la complexité des faits humains.

La maîtrise technologique d'une micro-informatique «portable» de plus en plus puissante, dotée de programmes d'analyse en langage clair, autorise la saisie de données cliniques qualitatives (fluides) organisées selon une logique longitudinale de qualification du sujet dans sa complexité, sa diversité, son unicité, son unité, ses parcours et trajectories. La compilation d'ensembles de sujets, autorise un traitement statistique de caractéristiques individuelles casuistiques, propres à dégager des tendances statistiquement significatives.

Le sujet, le groupe de jeunes, la famille, l'ilôt, le quartier, unités de compte hautement significatives des pratiques quotidiennes de prévention inscrites dans une politique de la ville, doivent et peuvent rester les unités de compte significatives dans des enregistrements statistiques cliniques sans perdre leur complexité, leur dynamique, leur historicité. A condition toutefois que les observatoires locaux permanents fonctionnent selon des logiques de statistiques cliniques déjà bien connues sur le plan sanitaire.²⁵

La conceptualisation et l'opérationnalisation

L'implantation de l'observation locale permanente suppose que l'on ait défini l'espace local pertinent (la ville en l'occurrence, mais aussi le quartier, le département, la région) et que l'on ait défini la durée de la permanence (une année, le temps de développement d'un programme, cinq ans, dix ans, ou plus). Mais elle suppose surtout que l'on ait défini ce que l'on va observer, en l'occurrence la prévention de la délinquance, domaine difficile à définir puisqu'il est celui du non-événement si l'action menée est efficace.

de la prévention spécialisée...

Les analyses menées sur les dispositifs CCPD et CDPD²⁶ par plusieurs équipes de recherches pour la DIV ont montré qu'après plus de dix ans de fonctionnement de ces conseils, le concept de prévention n'avait pas fait l'objet d'une définition fondamentale unitaire, alors qu'il sous-tendait tout le dispositif. L'absence d'analyse fondamentale, le recours à des intuitions de sens commun ou à des conceptions classiques de la prévention, freine l'innovation.

La conception classique de la prévention spécialisée, à la base des pratiques de clubs et équipes de prévention est une conception étiologique considérant qu'il convient d'intervenir au niveau des causes primaires (les facteurs sociologiques), secondaires (les populations à risques) et tertiaires (la récidive).

Nous avons, dans une étude évaluative menée sur un ensemble de services de prévention spécialisée, montré la difficile articulation d'une référence aux causes sociologiques de la délinquance pour animer une pratique de terrain.

Ce type de prévention spécialisée apparaît plus comme un accompagnement social, une présence sociale sur des quartiers auprès de populations défavorisées que comme une véritable prévention du risque.²⁷

...à la prévention situationnelle

Il apparaît nécessaire de renouveler les pratiques de prévention en action sociale par une nouvelle conceptualisation plus innovante, s'ajustant à l'évolution des formes de délinquance qu'elle tente d'inhiber.

Le concept de prévention situationnelle peut être proposé, ainsi que le concept de réseaux antisociaux ou «co-offending», pour renouveler la question de la prévention de la petite et moyenne délinquance essentiellement juvénile.

On peut définir la prévention situationnelle comme «l'ensemble des mesures non pénales visant à empêcher le passage à l'acte en modifiant les circonstances particulières dans lesquelles une série de délits semblables sont commis ou pourraient l'être».²⁸

L'effort préventif porte sur la modification des situations pré-criminelles et non sur la modification des acteurs ou des causes du crime. C'est l'environnement immédiat favorisant l'apparition du passage à l'acte que l'on tente de maîtriser.

La prévention situationnelle repose sur l'analyse situationnelle précise des actes de délinquance, dans leur forme et dans la dynamique des différentes composantes de la situation qui les entoure.

Le risque est alors un risque probabiliste d'apparition du fait délictueux, et non une qualification du sujet ou de la population comme étant à risque, en raison de certaines caractéristiques personnelles ou socio-logiques, ce qui modifie la logique de l'intervention preventive.

L'aménagement de l'espace urbain, («Espace défendable»), la transformation de l'attitude des victimes potentielles par des campagnes d'éducation pour la sécurité («ne soyez plus cambriolables»), le développement du marché privé de la sécurité, relèvent de la prévention situationnelle.

En ce qui concerne les nouvelles formes de petite et moyenne délinquance urbaine, différentes études nord américaines et suédoises montrent l'existence de réseaux, différents des structures de bandes, réseaux mobiles, réseaux transitoires, réseaux de proximité, réseaux fonctionnels, réseaux familiaux, réseaux d'économie parallèle etc ...²⁹

Ces réseaux anti-sociaux permettent un déploiement et un maillage dans l'espace de la ville, de certains «patterns»³⁰ délinquants privilégiés, évolutifs, auxquels le public est très sensible.

«Le pattern criminel ou délinquant» désigne une forme particulière de crime ou de délinquance se concentrant dans un endroit à un moment particulier et visant des cibles spécifiques. «On parle de pattern» ou de «configuration» pour désigner un tel ensemble de délits similaires qui s'agglutinent dans des points chauds et qui frappent un ensemble relativement homogène de cibles.

A la notion de «patterns» délinquants correspond à celle de «victimes-cibles» et de «délinquants-cibles», de lieux criminogènes ou sensibles. Des études ont montré que le risque d'être à nouveau victime d'un vol qualifié est 9 fois plus important que celui de l'être pour la première fois, et que 20% des auteurs sont responsables de 50% des délits de délinquance juvénile.³¹

Une bonne connaissance de ces réseaux permettrait d'organiser des parades préventives. Les intervenants de terrain (policiers, gendarmes, travailleurs sociaux, éducateurs) ont une bonne connaissance formelle ou informelle, directe ou indirecte des personnes qui constituent ces réseaux mouvants.

On peut penser que cette connaissance de terrain les conduit à mettre en place des pratiques d'intervention spécifiques, et probablement d'inter-connexion et de réseau d'information ou d'intervention. Qu'en est-il de l'effectivité et de la pertinence de ces pratiques? c'est toute la question de l'évaluation.

L'aménagement de l'évaluation

Le rapport SARDAIS sur la politique de la ville dénonce clairement (à propos du bilan du IXème plan), le fait que la politique de la ville hormis un suivi financier ne comporte aucun système de suivi de sa mise en oeuvre, tant au plan des délais de réalisation, que de l'état des réalisations. A fortiori on peut penser que la mesure de l'efficacité des dispositifs n'est pas prévue.

De l'évaluation des politiques...

Mesurer le succès de la politique de la ville à l'aune de l'engagement des crédits ne suffit plus et la nouvelle politique de la ville s'efforce de poser des exigences d'évaluation dans les nouveaux contrats de ville.³² Mais cette exigence d'évaluation, est encore gravement lacunaire, trop souvent conçue comme audit, ou analyse des effets de programme sur les dispositifs organisationnels, plus qu'analyse des effets sur les phénomènes. L'évaluation du dispositif R.M.I.,³³ ou l'analyse des CCPD, ont plus porté sur les dysfonctionnements de ces dispositifs eux-même que sur leur impact social et préventif.

Si la politique de la ville, notamment dans sa composante préventive s'impose à tous comme une évidence, elle génère une insatisfaction dans sa mise en oeuvre et un doute sur son efficacité, dès que l'opinion publique est confrontée à des évènements médiatisés, révélateurs de la récurrence de la délinquance urbaine et de la violence des banlieues.

... à l ‘évaluation des pratiques

Il apparaît donc urgent de concevoir et d’implanter une évaluation susceptible d’informer sur la question des effets produits en termes d’impact.

La mesure de l’impact suppose que l’on prenne en compte non seulement les effets escomptés des politiques de prévention mais également les effets non escomptés, éventuellement effets «pervers», engendrés par ces politiques.

Cette analyse suppose une précision qui implique que l’on se situe au plus près de la réalité des faits et des pratiques de terrain.

Il existe des distorsions considérables entre l’énoncé des politiques, la définition des dispositifs et des programmes, et les conditions effectives de leur réalisation. Seule une analyse de l’effectivité des pratiques permet la mesure de ces distorsions, la mesure de l’écart entre les objectifs et les réalisations.

Seule une évaluation au plus près des pratiques de terrain permet de rendre compte de la diversité et de l’évolution rapide des réalités, réalités des faits de délinquance, réalités des pratiques d’acteurs au plan local du territoire urbain, au plan micro-sociologique du quartier ou de l’îlot.

Il convient d’imaginer des méthodes d’évaluation extrêmement flexibles, d’une grande souplesse d’application en rapport avec les exigences et les contraintes de l’action, qui en permettent simultanément le pilotage et le suivi opérationnel.³⁴

Les bases de données nécessaires à ces évaluations sont fournies par les observatoires locaux permanents tels que nous les avons définis plus haut.

En conclusion

Observation, conceptualisation, évaluation sont les 3 fonctions opérationnelles qui doivent permettre une plus grande efficacité des nouvelles politiques de la ville. La criminologue peut occuper une place d'expert pour la question de la prévention de la délinquance. Mais qui est le criminologue, dans un contexte de mauvaise visibilité de la criminologie et d'absence de statut professionnel?

Le chercheur ou l'universitaire spécialisé en la matière certes, mais également l'acteur de terrain, policier, gendarme, magistrat, travailleur social, intervenant au quotidien sur la réalité de terrain. C'est de la qualité des pratiques de ces acteurs que dépend la validité des programmes. Criminologues sans le savoir, ils sont les pivots de l'observation locale permanente, de l'émergence d'innovations, de l'évaluation de l'impact. Les nouvelles politiques de la ville ne pourront pas faire l'économie d'une réintroduction de «l'acteur dans le système», des citoyens dans la ville.

Remarques

- 1 En référence au concept opérationnel proposé par l'école de criminologie de Louvain la Neuve pour désigner l'ensemble des inadaptations socio-individuelles à l'environnement urbain. Ce concept n'a qu'une portée descriptive et ne comporte aucune inférence relative à l'étiologie de ces inadaptations.
- 2 Voir le numéro des Cahiers de la Sécurité Intérieure N° 5 Juillet 1991 consacré au thème «Jeunesse et Sécurité» – IHESI.
- 3 Voir l'article de M. CHOQUET «Le risque à l'adolescence à partir des enquêtes épidémiologiques» P. 45 à 68 in Déviance et Société 1991.
- 4 Voir l'article de S. ROCHE «L'insécurité entre crime et citoyenneté» P. 301 à 316 – in Déviance et Société 1991 N°3 Vol. XV.
- 5 Idem
- 6 XIème Congrès International de Criminologie – Budapest 23 / 27 Août 1993.
- 7 Un exemple d'engagement pragmatique peut être cité dans les travaux de A. NORMANDEAU (Professeur de l'école de criminologie de Montréal) auprès de la Police «Police – Défi 2000» une vision de l'avenir de la Police au Canada. Solliciteur général du Canada Octobre 1990.

Sur le plan théorique, la conférence de M. CUSSON (Directeur de l'Ecole de criminologie de Montréal) est révélatrice d'une volonté de dépassement des débats d'école de la position interactionniste ou de la position critique radicale, dans un souci de prise en compte pragmatique de l'impact de la réaction sociale dans le développement de la criminalité et de ses formes.

«L'effet structurant du contrôle social» – XIème congrès de la Société Internationale de Criminologie – Budapest 23, 27 Août 1993.

- 8 En 1990 le rapport SARDAIS sur la politique de la ville faisait déjà état de 600 communes engagées dans des contrats de ville et estimait le montant des crédits consacrés spécifiquement à la politique de la ville à 1700 MF soit 0,14% du budget de l'Etat.

- 9 CNPD – Conseil National de Prévention de la Délinquance développé sous l'impulsion de G. BONNEMAISON, et déployé en conseils départementaux (et conseils communaux) D.I.V. Délégation Interministérielle à la Ville.
- 10 Voir les rapports généraux de M. QUENSEL et A.M. FAVARD – in Annales Internationales de Criminologie 1992 «La situation critique mais non critique de la Criminologie». Voir également l'ouvrage de M. CUSSON – Pourquoi punir? Dalloz 1987 et R. GASSIN – La crise des politiques criminelles occidentales in F. BOULAN – Problèmes actuels de science criminelle Aix en Provence 1985.
- 11 D. SZABO – «Révolution permanente ou éternel renouvellement – la criminologie en situation» in Science et Crime Ed. VRIN 1986
- 12 XXVIIIème congrès français de criminologie ‘Profession criminologue?’ Pau 18/19/20 Février 1993 – Actes à paraître chez ERES Ed.
Enquête par questionnaires portant sur un échantillon à diversité maximale de 100 professionnels policiers, gendarmes, Magistrats, Experts judiciaires, Médecins psychologues, travailleurs sociaux, éducateurs, étudiants en Droit et en psychologie
- 13 Dans le cadre du CREDIJ (Centre de Recherche et d'Etude en Délinquance et Inadaptations Juvéniles) – Faculté de Droit – PAU – Voir notre ouvrage «Nouvelle Approche de Criminologie» R. OTTENHOF et A.M. FAVARD – Erès 1992.
- 14 Dans le cadre de l'A.D.E.C. (Association pour le Développement de l'Evaluation Clinique).
- 15 D.I.V. – Délégation Interministérielle à la ville IHESI – Institut des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure.
- 16 Fiches questionnaire pour les observatoires locaux de sécurité CESDIP – H. LAGRANGE – Ph. ROBERT – S. ROCHE – R. ZAUBERMAN – Juillet 1992 document D.I.V. – Ministère de la Ville.
- 17 Selon M. LEGROS (CREDOC) 300 observatoires du social auraient été créés depuis 10 ans en France – in Informations sociales «Observer le Social» – N° 251993

- 18 Voir notamment les analyse de Ph. ROBERT relatives aux statistiques judiciaires et policières (travaux du CESDIP).
- 19 Observatoire permanent de la Délinquance et de la Prévention dans l'agglomération paloise (CREDIJ – ADEC – Directeur R. OTTEN-HOF).
- 20 C'est ce qui s'est produit avec les fiches questionnaire de diagnostic local de sécurité proposées par la DIV – ce phénomène est largement décrit dans les études psycho-sociales de «résistance au changement ».
- 21 Voir notre conférence au Colloque International de Freudenstadt (Allemagne Juillet 92) «de la méthode des cohortes à la logistique d'observatoires locaux permanents» – La question de la réduction du coût de la recherche a été au centre des débats internationaux de ce colloque.
- 22 «La maîtrise des données fluides» – A.M. FAVARD – H. STZUL-MAN à paraître in Annales Internationnales de Criminologie 1994
- 23 M. CUSSON – «L'effet structurant du contrôle social sur le crime» – conférence au XIème Congrès International de Criminologie – BUDAPEST Août 1993.
- 24 Nous avons montré dans nos études, comment les intervenants sociaux (travailleurs sociaux et éducateurs) font spontanément référence à des explications de la Délinquance en terme de facteurs sociologiques (le chômage, l'immigration par exemple) alors qu'ils interviennent dans le registre de l'intervention individualisée centrée sur l'évolution psycho affective de la personne délinquante – les travaux de F. LE POULTIER aboutissent à des observations voisines.
- 25 Rappelons que l'épidémiologie clinique désigne les méthodes d'analyse de caractérisation et de suivi des malades et non des maladies comme le fait l'épidémiologie classique.
- 26 Bilan de fonctionnement des Conseils Communau2c et départementau2c de prévention de la délinquance pour la Délégation Interministérielle à la ville.
- 27 Voir notre rapport d'évaluation «Analyse des pratiques de prévention spécialisée» Rapport ADEC – Septembre 1993.

- 28 M. CUSSON «L'analyse criminologique et la prévention situationnelle» – in RICPT – Avril Juin 1992 – P. 137–148.
- 29 REISS – A. «Co-offending and criminal careers» – in Crime and Justice – Vol 10 –1988 SARNECKI J. «Délinquent networks» – National Council on crime and prevention Sweden.
Citons par exemple les réseaux typiques du «trafic de fourmis», pour la drogue, les réseaux typiques du vol à la tire dans le métro parisien «réseaux yougoslaves», les réseaux d'escroquerie aux cartes bancaires, les réseaux familiaux qui gèrent les fonds issus de la commission des actes délictueux, (vente de drogue) et leur blanchiment (dans des investissements immobiliers), les réseaux de quartiers qui organisent les vols à la roulotte, le recel et la revente des objets volés.
- 30 «Patterns»: modèles, configurations.
- 31 M. LEBLANC – M FRECHETTE «Délinquances et délinquants».
- 32 Le terme «d'évaluation» est utilisé dans la circulaire relative aux conventions d'objectifs de lutte contre la toxicomanie (délégation générale à la lutte contre la drogue et la toxicomanie – 14 Janvier 1993).
- 33 Revenu Minimum d'Insertion.
- 34 Nous avons tenté de définir une méthode d'évaluation en action sociale et d'analyse opérationnelle des pratiques – ‘l’Evaluation Clinique en Action Sociale» – A.M. FAVARD Ed. ERES 1992.

